

## ***Installation des Syndics & Conseillers de la Commune de Veyrier-Etrambières***

*Ce jourd'huy quinze Décembre dix huit cent quatorze à deux heures de l'après-midy*

*Nous Vice Intendant de la Province de Carouge, ensuite des instructions de S.Exc. le Comte d'Agliano, commissaire plénipotentiaire de S.M. et de Mr le Comte de Caccia, intendant général du Duché de Savoye, qui ont daigné nous charger de la réorganisation des Conseils de Communauté de cette province ;*

*Nous sommes transportés à deux heures de l'après-midi dans la salle des délibérations de cette commune ou étaient réunis, en vertu de nos lettres de nomination et de convention, en date du 6 déc. an courant,*

*MM. Le Comte de Veyrier, Syndic*

*Bibet jean baptiste, propre, Conseiller*

*Dévinard pierre, id. id.*

*Châlon joseph, id. id.*

*Magnin françois, id. id.*

*Jean françois Berthollet, secrétaire*

*Nous avons aussitôt procédé à leur installation et leur avons fait prêter serment sur les Sts Evangiles, le serment individuel de fidélité à S.M., de bien et fidèlement exercer la charge qui leur est fixée de s'acquitter ponctuellement des commissions qui leur seront données, d'aider la Commune de leur conseil en homme d'honneur et de probité et de rendre bon compte de leur administration, en outre de n'appartenir à aucune société secrète, réprouvée par les lois Royales ou de n'en faire partie, et de ne point s'y faire inscrire à l'avenir.*

*Mr l'ancien Maire ayant été conservé Syndic, nous l'avons invité ainsi que MM. les Conseillers de faire rendre compte au percepteur de sa gestion en ce qui concerne la Commune et ce dans le délai de huit jours dans la forme usitée jusqu'ici, enjoignant aux Conseils de donner au plutôt connaissance des dispositions importantes et d'en surveiller l'exécution.*

*Etant ce que dessus, nous avons dressé le présent procès verbal d'installation que nous avons signé ainsi que MM. les Membres du Conseil.*

\_\_\_\_\_ *Fait à Veyrier les jour, mois et an qu'en dessus*

*Pour copie conforme à l'original  
(signature .....)*

**(Document retranscrit pour La Mémoire de Veyrier – Bernard Berger / Janvier 2014)**